

Compte rendu de Conseil Communautaire  
du 13 mars 2018

Présents

BEAUMONT SUR GROSNE	Monsieur Jean-Pierre BONNOT
BISSY SOUS UXELLES	Madame Michelle PEPE
BOYER	Monsieur Jean-Paul BONTEMPS
BRESSE SUR GROSNE	Monsieur Marc MONNOT
CHAPAIZE	Monsieur Jean-Michel COGNARD
CORMATIN	Monsieur Jean-François BORDET
	Madame Pascale HAUTEFORT
CURTIL SOUS BURNAND	Madame Monique HUGEL
LA CHAPELLE DE BRAGNY	Madame Elisabeth CHEVAU
ETRIGNY	Monsieur Nicolas FOURNIER
GIGNY SUR SAONE	Monsieur Marc GAUTHIER
JUGY	Monsieur Fabien BRUSSON
LAIVES	Monsieur Jean-Claude BECOUSSE
MALAY	Monsieur Claude PELLETIER
MANCEY	Madame Christine BOURGEON
MONTCEAUX-RAGNY	Monsieur Christian DUGUE
NANTON	Madame Estelle PROTAT
SAINT AMBREUIL	Madame Suzanne D'ALESSIO
SAINT CYR	Monsieur Christian PROTET
	Madame Martine PERRAT
SAVIGNY SUR SAONE	Monsieur Jean-François PELLETIER
SENNECEY LE GRAND	Monsieur Jean BOURDAILLET
	Monsieur André SOUTON
	Madame Patricia BROUZET
	Monsieur Pierre GAUDILLIERE
	Monsieur Didier RAVET
VERS	Monsieur Jean-Marc GAUDILLER

Excusés :

CHAMPAGNY SOUS UXELLES	Monsieur Jacques HUMBERT (pouvoir JP BONTEMPS)
LAIVES	Monsieur Philippe CHARLES DE LA BROUSSE (pouvoir Marc MONNOT)
	Madame Virginie PROST (pouvoir Christian PROTET)
	Madame Martine GRANDJEAN (pouvoir Fabien BRUSSON)
LALHEUE	Monsieur Christian CRETIN (pouvoir Christian DUGUE)
NANTON	Madame Véronique DAUBY (pouvoir Estelle PROTAT)
SENNECEY LE GRAND	Madame Maud MAGNIEN (pouvoir Jean-Marc GAUDILLER)
	Monsieur Alain DIETRE (pouvoir Jean BOURDAILLET)
	Madame Edith LUSSIAUD (pouvoir Didier RAVET)
	Madame Nathalie DEJAEGUER (pouvoir Pierre GAUDILLIERE)
	Monsieur Estéban LOPEZ
	Madame Marie FERNANDES ROCHA (pouvoir André SOUTON)

La séance est ouverte à 20h00.

Le Président remercie les délégués de leur présence ainsi que Monsieur Prabel, Receveur.

Sont désignés comme secrétaires de séance :

Madame Suzanne D'ALESSIO et Madame Elisabeth CHEVAU

Le Président propose aux Délégués d'approuver le compte-rendu du conseil du 23 janvier 2018. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Président demande aux Délégués la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Enfance jeunesse : signature d'une convention avec le CCAS de Châtenoy le Royal pour l'organisation d'un séjour commun.

Le Conseil donne son accord et autorise l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

### I. COMPTES DE GESTION 2017 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 –

Monsieur le trésorier fait une présentation des comptes de gestions et par voie de conséquence des comptes administratifs 2017 s'y rapportant :

		GENERAL	DECHETS	POLE SANTE	SPANC	ZA ECHO PARC	ZA LA CROISSETTE
<b>INVESTISSEMENTS</b>							
Dépenses	Prévues	3 551 650,00	486 843,00	31 174,00		2 644 105,00	183 510,00
	Réalisées	3 014 293,01	303 424,63	30 771,02		2 571 921,91	173 375,25
	Reste à réaliser	88 360,00	13 496,00				
Recettes	Prévues	3 551 650,00	486 843,00	31 174,00		2 644 105,00	183 510,00
	Réalisées	1 532 562,46	303 107,52	13 435,34		2 644 103,64	92 000,00
	Reste à réaliser	101 437,00	11 663,00				
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
Dépenses	Prévues	6 492 614,00	1 605 858,00	63 198,00	261 350,00	1 826 282,00	161 020,00
	Réalisées	4 555 133,83	1 479 545,60	28 019,94	57 033,31	1 750 956,14	150 750,50
Recettes	Prévues	6 492 614,00	1 605 858,00	63 198,00	261 350,00	1 826 282,00	161 020,00
	Réalisées	6 604 394,46	1 512 658,44	67 052,89	58 256,34	1 750 955,86	150 750,50
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>							
Investissement		-1 481 730,55	- 317,11	- 17 335,68		72 181,73	- 81 375,25
Fonctionnement		2 049 260,63	33 112,84	39 032,95	1 223,03	0,28	
Résultat global		567 530,08	32 795,75	21 697,27	1 223,03	72 181,45	- 81 375,25

Après la présentation des résultats globaux Dépenses et Recettes, Christian DUGUÉ, Délégué et Maire de Montceaux-Ragny, demande si la part de TVA financée par la Commune de Sennecey-le-Grand sur le prix de cession ainsi que la contribution de 50 000 EUR financée par la Communauté de communes à la commune de Sennecey-le-Grand pour les travaux de voirie jouxtant la ZAE, figurent dans ce CA.

Le Président répond que non ; il précise que la part de la TVA qui s'élève à 30 000 EUR ainsi que la contribution pour travaux de voirie ont été reportées dans le budget général.

Christian DUGUÉ fait remarquer que cette disposition ne permet pas de refléter la réalité des opérations financières sur cette ZAE et conduira in fine à sous évaluer le coût de revient avant vente ou location.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2017.

Après que le Président a quitté la salle, Monsieur Jean BOURDAILLET, 1<sup>er</sup> Vice-Président, propose au vote les comptes administratifs 2017 qui sont approuvés par 36 voix pour et 2 abstentions par les membres du Conseil Communautaire.

## **II. AFFECTATION DES RESULTATS**

A l'issue du vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2017, le Président propose au Conseil Communautaire d'affecter les résultats comme suit :

- a) Budget général :
  - c/001 déficit d'investissement : 1 481 730,55€
  - c/1068 : Excédent capitalisé : 1 468 653,55€
  - c/002 : excédent de fonctionnement : 580 607,08€
- b) Budget déchets :
  - c/001 déficit d'investissement : 317,11€
  - c/1068 : Excédent capitalisé : 2 150,11 €
  - c/002 : excédent de fonctionnement : 30 962,73€
- c) Budget Pôle santé :
  - c/001 déficit d'investissement : 17 335,68€
  - c/1068 : Excédent capitalisé : 17 335,68€
  - c/002 : excédent de fonctionnement : 21 697,27€
- d) Budget SPANC :
  - c/001 déficit d'investissement : 0€
  - c/1068 : Excédent capitalisé : 0€
  - c/002 : excédent de fonctionnement : 1 223,03€
- e) Budget ZA Echo Parc
  - c/001 déficit d'investissement : 72 181,73€
  - c/1068 : Excédent capitalisé : 0€
  - c/002 : excédent de fonctionnement : 0,28€
- f) Budget ZA La Croissette/
  - c/001 déficit d'investissement : 81 375,25€
  - c/1068 : Excédent capitalisé : 0€
  - c/002 : excédent de fonctionnement : 0 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les affectations de résultats.

## **III. PACTE FINANCIER**

### *a. Approbation du pacte financier 2018*

Le Président présente au conseil le projet de pacte financier afin que les communes puissent inscrire ces recettes dans leurs budgets primitifs respectifs. Ainsi il propose de restituer, aux communes, le FPIC intercommunal comme cela fut le cas sur l'exercice 2017, il précise que cette disposition vaut pour une non-évolution des taux d'imposition de chaque commune. En effet les communes qui augmenteraient leurs taux d'imposition (et donc entraîneraient une dégradation du Coefficient d'Intégration Fiscale) ne bénéficieraient pas de ce FPIC intercommunal.

Christian DUGUE, Délégué et Maire de Montceaux-Ragny informe le Conseil que ce pacte ne lui convient pas, que le terme « Pacte financier » n'est pas approprié dans le sens où un « pacte financier » est un acte officiel qui doit être signé par la Communauté de Communes et par les communes, ce qui n'est pas encore le cas.

Christian DUGUE informe également qu'il ne peut prendre la décision pour son Conseil Municipal, qui ne s'est pas encore réuni d'une part, et qui, d'autre part, doit prendre en compte l'impact de certaines variations très sensibles dans une micro-commune comme l'est Montceaux-Ragny citant comme exemples les paramètres population et foyers. Il demande à bénéficier du FPIC et à ne pas être contraint à maintenir ses taux d'impositions qui pénaliseraient énormément les finances d'une micro-commune comme la sienne qui a notamment en charge un agent en contrat aidé, lequel vient de voir la contribution de l'Etat passer de 75% à 50%

Le Président souligne à Christian DUGUE, que toutes les communes ont toutes les mêmes contraintes financières croissantes.

Le Président propose ensuite que le fond de concours à hauteur de 5€ par habitant ne soit pas versé pour 2018, aux Communes qui bénéficient de la mise en place de la fibre optique. Seules les communes non concernées (6 nouvelles communes et Saint-Ambreuil) par ces travaux de fibre percevraient le fond de concours (11 270€).

De même le remboursement de l'emprunt concernant la déchèterie de Malay (9 142€) serait pris en charge par le biais d'un fond de concours restitué aux 6 nouvelles communes qui doivent au regard de l'arrêté préfectoral de distribution, payer leur partie de remboursement d'emprunt. Pour information, le budget déchet remboursera ladite somme au budget général.

La taxe de séjour sera utilisée à hauteur de 20 000€ (recette estimée à 27 000€ pour 2018) pour le projet d'aménagement d'une annexe à l'Office de Tourisme basée sur la commune de Cormatin. L'Office de Tourisme signera le bail, prendra en charge l'aménagement de cet espace touristique.

Le Président propose donc au Conseil d'approuver le principe de ce « pacte financier » pour l'année 2018. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré par 37 voix pour et 1 contre, accepte ce projet de pacte financier pour l'année 2018.

#### **IV. COMMISSION APPEL OFFRE (CAO)**

##### *a. Nouvelle désignation*

Le Président informe le Conseil d'un courrier qu'il a reçu des services du contrôle de légalité l'informant de l'irrégularité de la désignation de Monsieur François DUPARAY comme membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres (CAO). En effet, Monsieur Duparay n'étant pas élu communautaire, il ne peut être membre de la CAO.

Par conséquent il est donc nécessaire de procéder à une nouvelle désignation des membres (5 titulaires et 5 suppléants, en plus du Président) de cette CAO.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter de désigner comme membre de la Commission d'Appel d'Offre

Membre de droit : Jean-Claude BECOUSSE

Membres titulaires : Christian PROTET  
Marc MONNOT  
Jean-Paul BONTEMPS  
Michelle PEPE  
Jean-François BORDET

Membres suppléants : Philippe CHARLES DE LA BROUSSE  
Jacques HUMBERT  
Jean-Marc GAUDILLER  
André SOUTON  
Suzanne D'ALESSIO

#### **V. I. DELEGATION VICE-PRESIDENCE**

##### *a. Délégation supplémentaire au vice-Président chargé des compétences intercommunales et des évolutions de celles-ci intégrant le volet juridique, les marchés publics et la mutualisation. (finances)*

Le Président informe le Conseil, qu'il est important et nécessaire d'avoir un référent en matière de finances. Il propose que cette délégation « finances » soit attribuée au Vice-Président en charge des compétences intercommunales et des évolutions de celles-ci intégrant le volet juridique, les marchés publics et la mutualisation, à savoir Jean-François BORDET.

Le Président souligne également que Monsieur Jean-François BORDET est Président de la CLETC.

Il rappelle que cette délégation se concrétise par arrêté du Président de la Communauté de Communes.

Le Conseil, à l'unanimité accepte cette proposition.

#### **VI. ESPACE SANTE SERVICE DE CORMATIN**

##### *a. Choix des entreprises pour travaux – signature des marchés*

Le Président donne la parole à Jean-François BORDET, Vice-Président et membre de la Commission d'appels d'offres, qui informe le conseil du choix de cette dernière suite à l'ouverture des plis pour la construction de l'espace santé services de Cormatin.

Il informe que, après négociation, les entreprises retenues sont :

LOT 1 : Démolition – gros œuvre : Alfred MORAIS pour 162 131,36€ HT

LOT 2 : Charpente bois : Pascal GRESSARD pour 35 646,19€ HT

LOT 3 : Couverture – zinguerie : Alain FIGUET pour 7 041,38€ HT

LOT 4 : Etanchéité : Entreprise DAZY pour 35 647,22€ HT

LOT 5 : Menuiseries extérieures et fermetures : Métallerie GRILLOT pour 22 069,44€ HT option non comprise

LOT 6 : Serrurerie – métallerie : Métallerie GRILLOT pour 29 690,00€ HT

LOT 7 : Plâtrerie – peinture : Ent SMPP pour 47 000,00€ HT

LOT 8 : Menuiseries intérieures : Ent JOULIN pour 24 410,00€ HT  
LOT 9 : Carrelages – faïences : Ent BERRY pour 24 123,18€ HT  
LOT 10 : Revêtements de sols souples : ACTI’SOL et SEREAULT pour 7 407,14€ HT  
LOT 11 : VRD – espaces verts : Ent MARMONT pour 26 595,00€ HT  
LOT 12 : Electricité : Ent POURETTE pour 31 888,80€ HT  
LOT 13 : Chauffage ventilation – plomberie sanitaires : Ent ARNOUD pour 49 009,00€ HT option non comprise

Le Conseil après en avoir délibéré à l’unanimité, décide :

- D’approuver le choix de la commission d’appel d’offres
- D’autoriser le Président à signer les marchés correspondants.

*b. Inscription budgétaire – 20 000€ au compte 2313 pour financer les parutions et suite honoraires*

Le Président informe le conseil qu’il est nécessaire de prévoir cette inscription budgétaire avant le vote du budget primitif 2018 afin de ne pas bloquer les paiements d’honoraires du maître d’œuvre et les parutions de l’appel d’offres aux journaux officiels.

Il précise qu’il est nécessaire d’inscrire 20 000€.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l’unanimité, décide :

- D’accepter cette proposition
- D’autoriser le Président à inscrire 20 000€ au budget primitif 2018.
- 

Le Président donne la parole à Christian PROTET qui présente l’avancement des travaux de l’espace santé services de Sennecey le Grand.

## VII. ZA ECHO PARC ET LA CROISSETTE

*a. Demande de subvention Région (Dispositif Croissance) et autres demandes de subventions*

Le Président informe le conseil de la possibilité de solliciter un partenariat par le biais d’une convention (Dispositif Croissance) auprès de la Région dans le cadre de l’aide à l’installation d’entreprises, entre-autres. Il explique le principe de cette aide qui faciliterait l’accès pour les entreprises intéressées.

Il précise qu’avant tout, un règlement devra être établi et rédigé par la commission économique.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l’unanimité, décide :

- D’accepter les propositions du Président
- D’autoriser le Président à signer la convention avec le Conseil Régional dans le cadre du Dispositif Croissance dès l’approbation du règlement.

Le Président précise également, au Conseil, que d’autres aides peuvent être demandées auprès de l’Etat dans le cadre du FNADT et auprès du Conseil Régional dans le cadre FEDER. Ces aides sont liées à l’assistance à maîtrise d’ouvrage et à l’acquisition de terrains.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l’unanimité, décide :

- D’accepter les propositions du Président
- D’autoriser le Président à solliciter les différentes aides auprès du Conseil Régional (FEDER) et de l’Etat (FNADT)

Il précise que pour la ZA Echo Parc plusieurs axes sont étudiés :

- Etude d’approvisionnement en circuits courts (subventionné par l’agence de l’eau)
- Hôtel d’entreprises
- Restaurant d’entreprises

## VIII. DECHETS

*a. Clôture de la régie tickets déchèterie*

Le Président donne la parole à Marc MONNOT, Vice-Président en charge des déchets, qui informe le Conseil que compte tenu de la mise en service des barrières automatiques et des cartes d’accès déchèterie pour les professionnels, la régie de vente de tickets n’a plus lieu d’être et doit être clôturée.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l’unanimité, décide :

- D’accepter cette proposition
- D’autoriser le Président à clôturer la régie de vente de tickets déchèterie

*b. Dépôt sauvage : augmentation du tarif de l’amende*

Le Président donne la parole à Marc MONNOT, vice-Président en charge des déchets, qui rappelle que lors du Conseil du 10 décembre 2015, il avait été décidé d'instaurer une participation aux frais pour l'évacuation et le traitement des dépôts sauvages d'un montant de 100€ dans le cas où l'auteur des faits était identifiable.

En 2017, sur 26 dépôts sauvages identifiables, 69% des contrevenants avaient réglé la somme.

Cependant, la somme ne semble pas être assez dissuasive et la Commission environnement propose de l'augmenter à 200€ par dépôt sauvage quel que soit l'endroit où a eu lieu l'incivilité.

Par la suite, une communication sera effectuée auprès de l'ensemble des usagers du territoire pour les informer de cette mesure.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE le nouveau montant de cette participation aux frais d'enlèvement et de traitement des dépôts sauvages, à hauteur de 200€ par incivilité
- AUTORISE le Président à effectuer les démarches nécessaires aux fins de recouvrement en cas de nécessité
- AUTORISE le Président à modifier le règlement de redevance incitative en conséquence
- CHARGE le Président d'en informer la Trésorerie

*c. Contrat d'entretien pour séparateurs hydrocarbures en déchèteries*

Le Président donne la parole à Marc MONNOT, Vice-Président, en charge des déchets, qui informe le Conseil que nous sommes dans l'obligation de faire vidanger une fois par an les séparateurs d'hydrocarbures présents sur nos déchèteries.

Ces équipements permettent de récolter les huiles (provenant des véhicules des usagers ou de nos prestataires) présentes dans les eaux de ruissellement de la déchèterie.

Deux demandes de contrat de maintenance ont été faites pour une période de 3 ans sur les trois déchèteries

- SARP à Crissey (71)
- BIAJOUX à Peronnas (01)

Proposition BIAJOUX

*(Les quantités correspondent à ce qui a été vidangé les années précédentes, elles sont donc indicatives)*

Désignation	Prix unitaire HT	Quantité	TOTAL TTC
Vidange et nettoyage du séparateur	325 €	3	1072.5€
Frais de traitement densité < ou égale à 1 (liquide)	188,7€	1 T x 3 sites = 3	622.71€
Frais de traitement densité > ou égale à 1 (boue)	290,7€	0.5T x 3 sites = 1.5	479.65€
TGAP	12.81€	4.5	63.41€
<b>TOTAL</b>			<b>2 238.7€</b>

Proposition SARP

Désignation	Prix unitaire HT	Quantité	TOTAL TTC
Vidange et nettoyage du séparateur	218 €	3	719.4€
Frais de traitement densité < ou égale à 1 (liquide)	208€	1T x 3 sites = 3	686.4€
Frais de traitement densité > ou égale à 1 (boue)	398€	0.5T x 3 sites = 1.5	656.7€
TGAP	12.81€	4.5	63.41€
<b>TOTAL</b>			<b>2 125.91€</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de retenir la proposition de la SARP à Crissey
- CHARGE le Président de signer tout acte s'y rapportant

#### *d. Procédure de surendettement*

Le Président donne lecture au Conseil, d'un courrier qu'il a reçu de Monsieur PRABEL Receveur, par lequel ce dernier l'informe d'une procédure de surendettement concernant un foyer du territoire.

Il est donc demandé d'annuler la somme de 281,95 € pour la redevance incitative.

Il précise que le juge chargé de l'exécution de ces procédures a conféré force exécutoire au rétablissement personnel sans liquidation judiciaire recommandé par la commission de surendettement de la banque de France ; ce qui entraîne l'effacement de toutes les dettes.

Par conséquent, le Président informe le Conseil du devoir de suivre le déroulement de cette procédure, il précise que les créances éteintes et notamment celles liées à la redevance incitative, ne peuvent faire l'objet d'aucun recouvrement forcé.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'accepter cette demande
- d'autoriser le Président à suivre les procédures d'effacement de dettes

### **IX. PERSONNELS**

#### *a. Adhésion au contrat CDG71 pour les risques statutaires*

Le Président donne la parole à Michelle PEPE, Vice-Présidente en charge du personnel, qui informe le Conseil que Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de CNP en matière d'assurance pour les risques statutaires,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de CNP Assurances pour la couverture des obligations statutaires concernant les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2018.
- **FIXE**
  - Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL à 6,10 % avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire
  - Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC 0,97 % avec une franchise de 15 jours sur la maladie ordinaire
- **CHARGE** le Président de signer tout document afférent à ce dossier
- **RAPPELLE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2018.

#### *b. Autoriser le Président à se défendre contre une procédure au Tribunal Administratif*

Le Président donne la parole à Michelle PEPE, Vice-Présidente en charge du personnel, qui informe le Conseil de la nécessité d'autoriser le Président à engager un avocat et déclencher les démarches auprès de Groupama concernant la protection juridique, ceci pour pouvoir répondre à une requête du tribunal administratif. Elle présente le contexte de la situation.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'accepter cette proposition
- d'autoriser le Président à engager les procédures auprès de Groupama et d'un cabinet d'avocat pour défendre cette assignation au Tribunal Administratif

### **X. PETITE ENFANCE - ENFANCE JEUNESSE**

#### *a. Convention d'objectifs entre CRMSA de Bourgogne et le RAM*

Le Président donne la parole à Suzanne D'ALESSIO, Vice-Présidente en charge de la petite enfance, qui rappelle au conseil que le CRMSA de Bourgogne contribue à l'amélioration de la vie des familles en apportant son soutien aux structures s'adressant aux enfants dont les RAM, favorisant ainsi la qualité d'accueil. Complémentairement aux financements de la Caf et du Conseil Départemental, la CRMSA s'engage à attribuer :

- Une prestation de service RAM dès lors que la population agricole (0-6 ans) du territoire d'intervention de la structure est supérieur à 50% du taux moyen départemental.
- Une prestation complémentaire dans le cadre du contrat enfance-jeunesse.

Ces prestations seront donc notifiées dans une convention allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter ces propositions
- D'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

*b. Avenant à la convention d'objectifs du contrat enfance jeunesse*

Dans le cadre de la convention d'objectifs du contrat enfance jeunesse, le Président donne la parole à Michelle PEPE, Vice-Présidente en charge de l'enfance jeunesse, qui informe le conseil de la possibilité de prendre un avenant intégrant des actions nouvelles dans le champ de l'enfance et de la jeunesse :

- Organisation de séjours pendant les vacances en complément de l'accueil de loisirs existant : financement : 1 079.10 EUR
- Coordination du contrat enfance-jeunesse, passant de 0.2 ETP (équivalent temps plein) à 1 ETP (pourcentage de répartition : 100% du directeur de pôle, Fabrice GRAS) : financement : 22 503,81 EUR

Cet avenant à la convention aurait un effet rétroactif à compter du 1er janvier 2017.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter ces propositions
- Autoriser le Président à signer l'avenant à la convention.

*c. Achat d'un ordinateur pour 949,99 € TTC*

Le Président donne la parole à Michelle PEPE, Vice-Présidente en charge de l'enfance jeunesse, qui informe le conseil de la nécessité d'acheter, avant le vote du BP 2018 un nouvel ordinateur pour le personnel de l'espace enfance jeunesse, afin de leur permettre de meilleures conditions de travail, puisqu'actuellement il n'y a qu'un seul ordinateur pour 3 agents. Elle précise qu'il est donc nécessaire de prévoir une inscription budgétaire de 1000€.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition
- D'autoriser le Président à inscrire cette dépense au budget primitif 2018.

*d. Solliciter aides financières de la CAF pour les investissements*

Le Président donne la parole à Michelle PEPE, Vice-Présidente en charge de l'enfance jeunesse, qui informe le conseil de la possibilité de solliciter les services de la CAF pour l'octroi de subventions relatives aux divers équipements prévus en investissement : matériel informatique, pédagogique, travaux soit à l'espace enfance jeunesse, soit au multi-accueil, soit à la micro-crèche. Ces aides financières peuvent atteindre 50% du montant estimé à 85 796,75€ soit une subvention de l'ordre de 42 898,37€. Elle précise que ces investissements sont nécessaires pour l'amélioration du cadre de vie des enfants.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition
- D'autoriser le Président à solliciter les aides de la CAF pour l'acquisition de divers équipements d'investissement.

*e. Convention avec le CCAS de Châtenoy-le-Royal*

Le Président donne la parole à Michelle PEPE, Vice-Présidente en charge de l'enfance jeunesse, qui informe le Conseil que dans le cadre de l'organisation d'un séjour en Ardèche du 6 au 10 Août 2018, et la mutualisation des moyens de transports avec plusieurs accueils de loisirs (Châtenoy-le-Royal, Champforgeuil et Saint-Vallier), il est nécessaire de signer une convention de partenariat avec le CCAS de Châtenoy le Royal, organisateur de ce groupement. La Communauté de Communes remboursera ce CCAS au prorata du nombre de participants.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition
- D'autoriser le Président à signer ces conventions de partenariat avec les partenaires concernés par l'organisation de ce séjour.

Michelle PEPE présente ensuite le bilan de l'année 2017 concernant toutes les structures petite enfance et enfance jeunesse. Bilan très positif au regard des années précédentes.

## **XI. MAISON DES SERVICES AU PUBLIC**

*a. Demande de subvention DETR pour l'achat de matériel informatique*

Le Président donne la parole à Suzanne D'ALESSIO, Vice-Présidente en charge des affaires sociales, qui informe le Conseil de la possibilité d'obtenir d'une aide financière dans le cadre de la DETR, à hauteur de 80%, pour



l'achat de matériel informatique, permettant l'équipement des Maisons des Services au Public. Elle propose donc au Conseil d'autoriser le Président à solliciter les services de l'Etat.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition
- D'autoriser le Président à solliciter les aides de l'Etat dans le cadre de la DETR, à hauteur de 80% pour l'achat de matériel informatique, permettant l'équipement des Maisons des Services au Public.

Elle rappelle aux membres du Conseil toutes les actions menées par les agents de la MSAP, actions qui demandent encore à être identifiées par le grand public, et les projets en cours, particulièrement ceux à destination des personnes âgées.

**21h30 :** Arrivée de Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, délégué communautaire et maire de Champagny-Sous-Uxelles

## **XII. ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

### *a. Conventonnement avec le Syndicat Grosne et Guye*

Le Président donne la parole à Jean-François BORDET, Vice-Président en charge des compétences intercommunales, qui rappelle au conseil que dans le cadre de la loi NOTRE, la compétence assainissement sera transférée aux Communautés de Communes le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Afin de préparer au mieux ce transfert, les communautés de communes ont la possibilité de réaliser une étude.

La Communauté de Communes Entre Saône et Grosne a décidé d'engager cette étude et a sollicité un financement auprès de l'Agence de l'Eau RMC dans le cadre d'un appel à projets.

La Communauté de Communes Entre Saône et Grosne souhaiterait bénéficier d'une mise à disposition de Mme Séverine HERBAYS par le SIE de Grosne et Guye afin d'assurer les fonctions de chargé d'études dans le cadre d'une mission d'assistance conseil pour la réalisation de cette étude de transfert des compétences assainissement.

Une convention est proposée par le SIE de Grosne et Guye fixant le montant forfaitaire de remboursement des frais de fonctionnement à 550 € HT pour la journée. Un échéancier de règlement en fonction de l'avancement de la mission est défini dans cette convention.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'autoriser le Président à signer cette convention,
- Dit que les sommes correspondantes seront prévues au budget de l'opération,
- D'autoriser le Président à procéder au mandatement des sommes prévues

### *b. Lancement de la consultation*

Dans le cadre de l'étude préalable au transfert de la compétence assainissement, Jean-François BORDET, Vice-Président, demande au Conseil d'autoriser le Président à lancer la consultation des cabinets d'études.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition
- D'autoriser le Président à lancer la consultation des cabinets d'étude

## **XIII. CULTURE - Chemin des Moines**

### *a. Inscription budgétaire*

Le Président donne la parole à Fabien BRUSSON, Vice-Président en charge de la culture, du tourisme et du sport, qui demande au Conseil la possibilité de prévoir une inscription budgétaire de 15 500€ au compte 4581, avant le vote du budget primitif 2018. Ceci pour permettre le remboursement de la prise en charge de l'action 2.2 de l'appel à projet « Chemin des Moines » à l'Association de l'Office de Tourisme de Sennecey-le-Grand, d'un montant de 15 232,04€

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition
- D'autoriser le Président à inscrire 15 500€ au compte 4581 du budget primitif 2018.

### *b. Convention avec OTSI pour « Evènementiel » Chemin des Moines*

Le Président donne la parole à Fabien BRUSSON, Vice-Président en charge de la culture, du tourisme et du sport, qui informe le Conseil que dans le même esprit que l'an passé, il propose de signer une convention avec l'Office de Tourisme de Sennecey, afin de déterminer les rôles, les droits et les devoirs de chacune des parties dans la gestion et l'animation du Chemin des Moines.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition
- D'autoriser le Président à signer la convention avec l'association de l'OTSI de Sennecey-le-Grand

#### **XIV. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION**

##### *a. Déchèterie de Malay et annexe bureau de Savigny S/Saône et Bâtiment situé vers le plan d'eau de Cormatin*

Le Président informe le Conseil que suite aux décisions de la liquidation de l'ancienne Com Com « Entre la Grosne et le Mont-St-Vincent », il est nécessaire de signer avec les communes concernées, des conventions de mise à disposition de certains bâtiments dont il donne lecture de la liste :

- Déchèterie de Malay et ses équipements
- Bureau annexe de Savigny-sur-Saône
- Bâtiment et espace verts situés vers le plan d'eau de Cormatin

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter ces propositions
- D'autoriser le Président à signer les conventions de mises à disposition avec les communes de : Malay pour la déchèterie, Savigny-sur-Grosne pour le bureau annexe et Cormatin pour le bâtiment et ses équipements situés vers le plan d'eau.

#### **XV. HANGAR INTERCOMMUNAL**

Le Président donne la parole à Christian PROTET, Vice-Président en charge des bâtiments, qui informe le Conseil de la nécessité de passer un avenant de moins-value concernant les travaux du hangar intercommunal. Cet avenant d'un montant de - 4336€ HT concernant le lot n°4 Menuiserie extérieures aluminium, serrureries a été validé par la commission d'appel d'offre réunie le 12 mars 2018.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter la décision de la commission d'appel d'offre
- D'autoriser le Président à signer cet avenant de moins-value d'un montant de – 4336€ HT concernant le lot n°4 Menuiserie extérieures aluminium, serrureries.

#### **XVI. NOUVEAU CONTRAT DE LOCATION PEUGEOT 208 DE SAVIGNY**

Le Président informe le Conseil que le contrat de location de la Peugeot 208 3 portes, basée à Savigny-sur-Grosne arrive à échéance fin avril et que le véhicule doit être rendu. Il donne lecture de 2 nouveaux devis :

- Une Renault Clio 5 portes pour un loyer mensuel TTC de 178,17€
- Une Peugeot 208 3 porte pour un loyer mensuel TTC de 174,73€

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De retenir la proposition de Renault
- D'autoriser le Président à signer le contrat de location et à passer commande du véhicule.

#### **XVII. SOLDE SUBVENTION VOLLEY BALL**

Le Président donne la parole à Fabien BRUSSON, Vice-Président en charges du sport, qui rappelle au Conseil la convention d'objectifs signée avec le Club de Volley-ball, par lequel la Communauté de Communes était autorisée à verser une avance sur la subvention attribuée en 2018. Le Vice-Président informe les délégués des problèmes financiers rencontrés par le Club, qui sollicite le versement du solde de cette subvention.

Il précise que tous les documents demandés pour l'étude des subventions ont bien été réceptionnés.

Il demande donc aux délégués d'autoriser le Président à verser le solde de cette subvention d'un montant de 16 500€ afin d'aider ce club.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition
- D'autoriser le Président à verser le solde de la subvention 2018 au Club de Volley-ball avant le vote du budget primitif 2018.

#### **XVIII. QUESTIONS DIVERSES**

- *Point sur le schéma défense incendie*

Le Président rappelle au Conseil la possibilité de mettre en place un groupement de commandes dans le cadre de l'élaboration des schémas de défense et incendie. Ceci permettrait de bénéficier de tarifs plus avantageux concernant ces-dits schémas.

Il propose que chaque mairie transmette les informations concernant les poteaux d'incendies de leur commune à Marie Blanchedeau. Il sera étudié par la suite les modalités de consultation des bureaux spécialisés en ce domaine. Jean-François BORDET précise également qu'il est dans l'attente d'une réponse de la Sous-Préfecture afin de savoir si nos compétences nous permettent d'être coordonnateur de ce groupement de commandes.

- *Transport scolaire ; Courrier Philippe CHARLE DE LA BROUSSE*

Le Président donne la parole à Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, Délégué et Maire de Champagny-Sous-Uxelles, concernant le transport scolaire et les divergences existantes entre les différents SIVOS du territoire.

Il rappelle que cette compétence est devenue intercommunale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et qu'un transfert de charges a été opéré via la CLETC.

Néanmoins dans un esprit de solidarité il propose que nous étudions le principe d'un élargissement de notre compétence transport sur l'ensemble du territoire et que la globalité des coûts soit répartie selon certains critères comme le nombre d'habitants par exemple. Cela permettrait d'afficher un esprit de solidarité entre les communes rurales et la commune centre, soulignant à ce titre que les contribuables de sa commune participent financièrement à des opérations Sennecéennes qui ne leur bénéficient pas directement.

La séance est levée à 22h20.